

**REGLEMENT DES FRAIS DE PENSION ET DE DEMI-PENSION
TRIMESTRE AVRIL / JUILLET 2019 (du 01/04 au 05/07)**

Tel : 04 92 15 24 76

Accueil téléphonique : de 08h15 à 09h45 et de 10h15 à 11h15

Le bureau est ouvert aux élèves et au personnel de l'établissement de 09h30 à 13h15

Une carte magnétique est remise à chaque nouvel élève en début d'année scolaire. La possession de cette carte est obligatoire et strictement personnelle. L'élève doit la conserver durant toute sa scolarité au Parc Impérial. Les oublis des cartes sont sanctionnés par 1 heure de retenu à partir du 3^{ème} oubli. Les élèves ayant perdu leur carte doivent impérativement en racheter une nouvelle au tarif de 5.00 € au bureau 15 sinon ils seront également sanctionnés par une heure de retenue.

Le prix de l'internat et de la demi-pension est fixé par le Conseil Départemental pour une année civile.
Il est donc dû dans sa totalité.

Le règlement du trimestre s'effectuera par :

- virement inter bancaire (avant le 10/04) : Trésor Public LGT Parc impérial
n°IBAN : FR76 1007 1060 0000 0010 0578 016 – BIC : TRPUFRP1
Pour la référence du virement utiliser **obligatoirement** la forme suivante :
Exemple : T3 DP 2j DUPONT Alexandre

- chèque établi à l'ordre du Lycée du Parc Impérial, Nice (et non du collège) à déposer avec le coupon au bureau 15 **avant le 27 mars 2019**, une boîte aux lettres étant prévue à cet effet. Les chèques seront encaissés à partir du mois d'avril.

- espèces : à partir du 01 avril et jusqu'au 05 avril au bureau 15. (pas d'espèces dans la boîte aux lettres).

Quelque soit le moyen de paiement choisi, il est impératif de remettre le coupon détachable ci-dessous avant le 29 mars afin de valider l'accès à la demi-pension.

Tout élève non inscrit, donc considéré comme externe, pourra s'il le souhaite prendre occasionnellement un repas au tarif de 4.75 € en se présentant au bureau 15 (10 repas minimum soit : 47.50 € par chèque ou espèces).

Pour toute demande de radiation de la demi-pension, joindre un courrier avant le début du trimestre le 30/03/19 au plus tard délai de rigueur.

Aucun remboursement ne sera effectué pour cause de départ avant la fin du trimestre même si les élèves sont libérés avant le 05/07/19 (). Les tarifs ont été calculés jusqu'au 28 juin 2019.*

() Par contre vous pouvez désinscrire votre enfant de la demi-pension en remettant un courrier avant le 30 mars et acheter les repas au ticket : 10 repas minimum soit 4.75 € le repas*

Pour toute absence en raison d'un stage ou d'un voyage scolaire, contacter Mme MINIER au : 04 92 15 24 76 afin d'effectuer une remise avant d'établir le règlement.

En cas de non paiement, les badges seront suspendus dans les premiers jours du trimestre

✂ -----(Partie à découper et à joindre au paiement)

NOM PRENOM CLASSE
TARIF AVRIL / JUILLET 2019 (du 01/04 au 05/07/2019)

INTERNES Parc impérial	INTERNES A Est. D'Orves	Choix du forfait	DEMI - PENSIONNAIRES			
			T3 DP 2 J	T3 DP 3 J	T3 DP 4 J	T3 DP 5 J
562.59 €	354.72 €	Sommes dues	83.16 €	118.80 €	158.40 €	194.04 €

Pour les élèves boursiers du Lycée seulement déduire 30.00 € du montant de la demi-pension pour un forfait minimum de 3 jours et déduire 60.00 € du montant de l'internat pour les élèves internes.

Pour les élèves du collège bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire ayant déposé en septembre au bureau 15 le dossier complet cantine 06, déduire 50.00 € de 2 à 4 repas et 65.00 € pour 5 repas.

Je choisis les jours suivants : LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI

- Rayer les jours non retenus

Je règle par : -espèces -chèque -virement avant le 10/04 (préciser la date du virement) : -----

- Rayer les modes de règlement non retenus

Je ne souhaite plus être demi-pensionnaire (joindre courrier des parents avant le 30/03/19)

L'Agent Comptable,
Laurence BOUTON

Le Proviseur,
Hervé BEAUVAIS

Nice, le 05 mars 2019